



BESOIN D'UN LOGEMENT

après une mutation ou un concours ?



La Joliette, Marseille



Depuis **20** ans,
L'EPA MASSE DES DOUANES
vous accompagne.





Rosandael, Dunkerque



Cité Bellevue, Modane



La Trinité, Martinique



Amiens



La Rochelle



Romans-sur-Isère



Villa du Coteau, Annecy



La Joliette, Marseille



Cambo les Bains, Bayonne

Une institution bicentenaire et moderne

L'établissement public administratif de La Masse a pour mission de pourvoir au logement des agents des douanes.

● **LONGÉVITÉ** : 20 ans déjà depuis sa constitution en établissement public. Mais deux siècles d'existence en tout ! Le terme « Masse » désignait autrefois la part de leur solde que les douaniers consacraient à leurs dépenses communes d'équipement. Une mise de Masse est toujours demandée pour la première location.

● **MODERNITÉ** : le décret n° 2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de la Masse des douanes adapte son organisation et sa gestion à la politique du logement de l'administration, aux règles domaniales et à la gestion budgétaire et comptable publique.

● **REPRÉSENTATIVITÉ** : les organes de direction sont paritaires, au niveau local comme au niveau central. Les élections sont organisées tous les quatre ans parmi le personnel douanier.

En tout, 3 032 logements répartis entre :

- un parc domanial de 2 078 logements confiés par l'État à la Masse des douanes ;
- un parc locatif, particulièrement important en Île-de-France, composé de logements mis à disposition par des bailleurs sociaux (OPAC, Entreprises sociales de l'habitat ...).

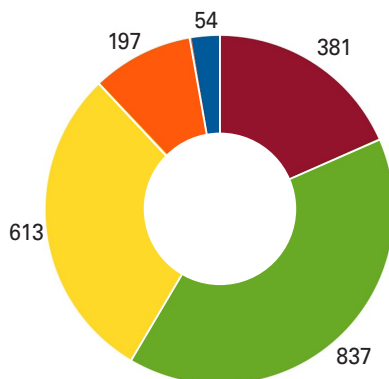
Des solutions pour vous loger

En brigade, en bureau, en direction, la Masse est ouverte à tous les douaniers, en priorité aux agents actifs de la circonscription, puis à tous les autres agents des ministères économiques et financiers (parc domanial).

● Une situation privilégiée pour certaines implantations :

- Paris et sa proche banlieue
- Roissy et Orly
- Le Havre et Marseille
- le pays de Gex et la Savoie
- les frontières terrestres et maritimes
- en métropole comme outre-mer

● Une offre diversifiée, de la chambre meublée au T5



■ T1 ■ T2 ■ T3 ■ T4 ■ T5
(en nombre de logements)

● Des loyers modérés

- Loyer type, variable selon la surface :
- en parc domanial : **360 euros**
 - en parc locatif : **356 euros**

Des documents et outils qui facilitent les relations locatives

● **LE RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION et D'OCCUPATION DES LOGEMENTS** offre une visibilité complète des règles applicables pour tous les acteurs : locataires, responsables de cité, service central et territorial, agence comptable.

● **LA CONVENTION D'OCCUPATION et LE RÈGLEMENT DE CHAQUE CITÉ**

déterminent les règles du « bien vivre ensemble » et les modalités particulières de la gestion locative.

● **LES INFORMATIONS** sont relayées sur le portail Aladin et l'intranet Alizé. Une Lettre d'information périodique est adressée aux locataires.

● **UN DIALOGUE RÉGULIER** est organisé avec les résidents, par le biais des représentants du personnel, élus localement ou au niveau national.

● **LES SERVICES TERRITORIAUX** sont chargés de la gestion de proximité de l'établissement. Ils préparent et exécutent les délibérations des commissions territoriales de la Masse qui examinent l'attribution des logements, la programmation régionale de travaux, la gestion des logements domaniaux et les relations avec les bailleurs privés.

● **LES RESPONSABLES DE CITÉ**, présents sur place au quotidien, sont les relais de proximité des services territoriaux auprès des locataires.

Une organisation de proximité

● **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, présidé par le directeur général des douanes et droits indirects, définit la politique générale de l'établissement, détermine les loyers applicables et les travaux à entreprendre, après concertation avec les représentants du personnel.

● **LE SERVICE CENTRAL**, rattaché à la sous-direction Finances et achats de la DGDDI, prépare les travaux du conseil d'administration et exécute ses décisions.

● **UNE AGENCE COMPTABLE** centralisée, interlocuteur unique pour tout règlement financier, assure le recouvrement des loyers et la perception des charges locatives, en relation avec le service central et les services territoriaux.

Retrouvez-nous ici !

● Services territoriaux au siège des directions interrégionales ou régionales à :

Ajaccio, Basse-Terre, Bayonne, Cayenne, Dijon, Fort-de-France, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Nantes, Rouen et Paris.

● Service central

— Adresse postale :

11, rue des Deux communes
93558 MONTREUIL Cedex

— Bureaux :

8, avenue des Minimes
94300 VINCENNES
Tél : 01 57 53 48 25

epa-masse-sc@douane.finances.gouv.fr



Direction générale des douanes et droits indirects
11, rue des Deux communes - 93558 MONTREUIL Cedex

DÉCEMBRE 2018



douane.gouv.fr



[@douane_france](https://twitter.com/douane_france)

INFOS DOUANE SERVICE

0 811 20 44 44 Service 0,06 € / min
* prix appl. par appel

